DG/N°2026/71

VILLE
D'AMILLY
CS 80909
45125 AMILLY CEDEX
Tél : 02.38.28.76.00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 JUIN 2026

Objet :

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
Désignation de représentants extérieurs

Date de convocation

16 juin 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33

Pour Extrait Conforme,
Pour Le Maire,
Par délégation
Le fonctionnaire titulaire,
Nadine DUMONT

MAIRIE D'AMILLY 15 (LOIRET)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
045-214500043-20260622-DEL2026071-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/07/2026
Publication : 01/07/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Six, le Vingt Deux Juin à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur COLLEN-RENAUX Tom, Maire**

ETAIENT PRESENTS :

Mme COURTAT, M. HARDY, Mme LANDRY, M. REDEUILH, Mme NAUDOT, M. GIRAUDON, Mme MONNEROT, M. PALIX, Adjoint (e) s au Maire,

M. TAUZIEDE, Mme BOSSU, M. HUBSWERLIN, M. BARBEROUX, Mme BEAUCAMP, Mme DELMETZ, M. CHAHINE, Mme ROBLIN, Mme BERTHEAULT, Mme MABAH FOSSO, Mme CORNU, M. PETITALOT, M. GOLLEAU, M. MARKO, M. VITORINO, Mme CARNEZAT, Mme FEVRIER, M. LECLOU, M. BOUQUET, Mme JULIEN, Mme MICHEL

Conseiller (e) s Municipaux,

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTS EXCUSES :

Mme BEAUDENON	**Pouvoir à M. HARDY**
M. RIZZO	**Pouvoir à Mme FEVRIER**
M. GABORET	**Pouvoir à M. LECLOU**

Monsieur REDEUILH Bastien a été élu Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

CM DU 22 JUIN 2026 **DG/N°2026/71**

OBJET : **COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**
Désignation de représentants extérieurs

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil Municipal en séance du 26 mai dernier a créé une commission extra-municipale consacrée développement, composée à parts égales d'élus et de membres extérieurs.

Afin de permettre une représentation plus large des différents acteurs économiques du territoire, il est proposé d'augmenter le nombre de membres extérieurs de la commission extra-municipale développement économique. En effet, une douzaine de candidatures ont été réceptionnées, provenant de divers secteurs du monde économique (assurance, transport, vente, ...) et avec des profils variés (gérants, auto-entrepreneurs, propriétaires, ...). Certaines de ces personnes sont par ailleurs engagées dans différentes instances, telles que la Chambre de commerce et d'industrie, le comité InterLud ou encore la Jeune Chambre Economique.

Afin de permettre une représentation plus large des acteurs économiques locaux, il est proposé, plutôt que de limiter la désignation à 8 membres extérieurs, de modifier la composition de la commission en portant leur nombre à 12.

Le Conseil Municipal,
OUÏ l'exposé de Monsieur Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2143-2,
Vu sa délibération n°2026/53 du 26 juin 2026 portant création de la commission extra-municipale Développement Economique et désignant ses membres pour y siéger ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, PAR 26 VOIX POUR ET 7 CONTRE

MODIFIE le nombre de membres extérieurs au conseil municipal de la commission extra-municipale développement économique et de le porter à 12.

DESIGNE les membres extérieurs comme suit, comprenant des profils variés présentant un intérêt pour le développement économique local.

- M. AECK Christian, directeur TENDRON amilly, membre comité InterLud
- Mme ARNAULT Mélanie, fleuriste du commerce Brindille
- M. BONNAIRE Cyril, président de Maison de la Literie Amilly, sénateur à la Jeune Chambre Economique, président de Rezo Business Montargis
- M. DARBIER Cyril, Directeur Commercial - QSE/RSE de la SAS Transports Darbier
- Mme DUBOIS Aurore, gérante associée du Cabinet d'assurance AXA DUBOIS MUNOZ SABATIER
- Mme HELLOU Dalila, agent immobilier
- Mme HEMERY Juana, dirigeante PANO Montargis, élue Chambre de Commerce et de l'Industrie, participante CJD
- Mme IBRAHIMOVIC Mirsada, chargée clientèle au sein d'une banque sur Amilly
- M. MICHEL Éric, propriétaire de bâtiments commerciaux, ancien directeur de plusieurs commerces, créateur de l'Union Commercial d'Amilly-Antibes
- M. PEREIRA Frédéric, gérant du rendez-vous l'atelier
- M. PETIT Mathieu, indépendant avec sa structure CENA TECH (dédié aux études techniques et BIM), responsable technique spécialisé dans le bâtiment et énergie (sur Orléans)
- M. SIMOES Henrique, auto-entrepreneur électricien et dirigeant l'entreprise H.Simoes.Elec45

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

CM DU 22 JUIN 2026

DG/N°2026/71
(suite n°1)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Tom COLLEN-RENAUX

Le secrétaire de séance,

Bastien REDEUILH